

La Patrie reconnaissante

Après la signature de l'armistice de la Grande Guerre le 11 novembre 1918, la France panse ses plaies. Le pays procède au décompte macabre de ses victimes et à l'estimation des pertes économiques. Pour se relever et se reconstruire, une étape essentielle : rendre hommage aux morts pour la Patrie.

Publié le 10 novembre 2020

Des chiffres éloquentes :

- > 1,4 millions de soldats français et coloniaux tués, dont 300 000 civils, soit 27% de d'hommes de 20 à 27 ans tués ;
- > 3 millions de blessés dont plus d'1 million d'invalides (amputés, mutilés, aveugles, sourds, gueules cassées) ;
- > Dans le département, 45 000 vauclusiens mobilisés, environ 8 000 soldats tués et au moins 20 000 blessés.

Pour honorer la mémoire des disparus, le Sénat et la Chambre des députés adoptent la loi relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre, elle est promulguée le 25 octobre 1919. Le texte instaure différentes mesures : la tenue de registres de « morts pour la France », conservés au Panthéon ; la remise de livres d'or aux communes ; l'érection d'un monument aux morts à Paris ou dans ses environs ; des subventions aux communes en proportion des efforts de glorification de leurs héros ainsi que des cérémonies annuelles. Il précise aussi que les dispositions sont applicables à l'Algérie et aux colonies.

Dans un élan patriotique unanime, les municipalités sont désireuses de doter leurs communes d'un cénotaphe en l'honneur des héros de guerre, encouragées en cela par les aides de l'État et les souscriptions publiques. Pour canaliser l'afflux de propositions, le ministère de l'Intérieur met en place le 20 mai 1920 des commissions artistiques départementales chargées d'examiner chaque dossier. C'est le [projet <http://v-earchives.vaucluse.fr/viewer/instrument_recherche/ guerre14-18/monuments_aux_morts_projets/FRAD084_4T63_052_001.jpg>](http://v-earchives.vaucluse.fr/viewer/instrument_recherche/ guerre14-18/monuments_aux_morts_projets/FRAD084_4T63_052_001.jpg) de la commune de Grambois que nous exhumons pour les 102 ans de la signature de l'armistice (cote archives 4 T 63).

L'édifice en pierres de taille, [visible ↗](#) dans le cimetière communal, n'est pas l'exacte réplique du plan, élaboré par Léopold Bulla, sculpteur "estuaire" à Avignon et Albert Tamisier, entrepreneur à Roussillon. Erigé "Aux enfants de Grambois" et non "Aux Héros morts pour la Patrie", le monument comporte des détails sculptés supplémentaires comme la croix de guerre entre deux palmes, et la statue du poilu au repos et en tenue de campagne, a également une posture et un équipement différents du croquis.

Les quatre années de commémoration du centenaire de la 1ère Guerre mondiale, de 2014 à 2018, ont suscité de nombreux projets et mises en ligne de ressources dans tout le pays. Les archives départementales de Vaucluse n'ont pas été en reste avec la publication d'un [guide des sources <http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_guerre14_18#description>](http://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_guerre14_18#description) très fourni et la réalisation d'une [exposition itinérante gratuite <https://archives.vaucluse.fr/expositions-itinerantes-documents-a-emprunter/expositions-itinerantes/le-vaucluse-1914-1918-images-de-guerre-images-de-vies-2139.html>](https://archives.vaucluse.fr/expositions-itinerantes-documents-a-emprunter/expositions-itinerantes/le-vaucluse-1914-1918-images-de-guerre-images-de-vies-2139.html) particulièrement appréciée par les établissements scolaires et les collectivités.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON